

## Demander une carte d'identité

La carte d'identité électronique (CIE) est un document délivré par le ministère de l'Intérieur que vous demandez à la commune de votre résidence ou de votre domicile. Si vous avez la nationalité italienne, elle peut être valable pour voyager à l'étranger.

Vous pouvez demander une carte d'identité si vous résidez ou séjournez à Bologne.

Vous devez vous adresser à l'un des Bureaux municipaux de proximité en prenant rendez-vous en ligne ou en appelant le numéro d'information 051.2193400.

L'accès se fait exclusivement **sur rendez-vous**, sauf en cas d'urgence (perte ou vol de la CIE), où vous pouvez vous adresser aux Bureaux de proximité pendant les heures d'accès libre.

### Ce dont vous avez besoin

Vous devez vous présenter au rendez-vous avec :

- une photo d'identité récente, comme celles utilisées pour le passeport, datant de moins de 6 mois. Vous pouvez également utiliser une photo numérique (résolution d'image : au moins 400 dpi, taille du fichier : maximum 500 ko, format du fichier : jpg), que vous devez envoyer par e-mail au bureau de proximité où vous avez pris rendez-vous. Pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez pas transférer la photo à partir d'un support numérique USB ;
- votre carte de santé ou votre code fiscal ;
- votre carte d'identité périmée ou détériorée ;
- la déclaration de perte ou de vol de votre carte d'identité en cours de validité et un document d'identité.

### Personnes mineures

Pour obtenir une carte d'identité valable à l'étranger, la présence du mineur et de ses deux parents munis d'une pièce d'identité valide est requise, ou celle d'un seul parent muni du consentement et d'une copie de la pièce d'identité du parent absent. En l'absence du consentement de l'autre parent, l'autorisation du juge tutélaire, à demander au tribunal, ou tout autre document approprié est nécessaire.

Pour obtenir une carte d'identité non valable pour l'expatriation, la présence du mineur et d'au moins un parent est requise.

Le formulaire de consentement de l'autre parent est disponible sur la page d'information :

<https://www.comune.bologna.it/servizi/anagrafe-stato-civile/carta-identita>

La validité de la CIE dépend de votre âge :

- si vous avez moins de 3 ans : elle est valable 3 ans à compter de la date de délivrance
- si vous avez entre 3 et 18 ans : elle est valable 5 ans à compter de la date de délivrance
- à partir de 18 ans : elle est valable 10 ans maximum et expire après 9 ans plus les jours écoulés entre la date de la demande et la date de naissance

## Délais et coûts

Il faut compter 6 jours ouvrables (à compter de la date de la demande) pour obtenir la CIE, soit le délai de livraison de l'Imprimerie Nationale.

La lettre recommandée est livrée par la Poste italienne à l'adresse que vous avez indiquée. Une personne déléguée peut retirer la lettre recommandée contenant le document, à condition que vous fournissiez ses coordonnées à l'opérateur municipal au moment de la demande.

Si vous n'êtes pas présent au moment de la livraison, vous trouverez un avis de la Poste italienne dans votre boîte aux lettres et vous pourrez retirer votre carte d'identité au bureau de poste indiqué sur l'avis.

Après une période de conservation de 30 jours, les cartes non retirées sont transmises au bureau municipal de proximité, situé sur la Piazza Maggiore.

La carte d'identité coûte 22 euros, que vous pouvez payer en espèces ou par carte bancaire.

## Informations complémentaires

- Lors de la délivrance de la carte d'identité, vous recevrez un code PIN (la première partie directement au guichet, la seconde à votre domicile dans une enveloppe fermée, avec la carte) pour accéder à tous les services en ligne de l'Administration Publique.
- avec la CIE, vous pouvez : accéder aux services publics (tels que l'INPS, les communes, l'Agence des impôts), à l'application IO, accéder aux services privés qui adhèrent au service, signer électroniquement un document avec l'application CieSign ;
- au moment de la délivrance de la carte d'identité, vous pouvez exprimer votre volonté concernant le don d'organes et de tissus. Les souhaits enregistrés à la mairie ne seront pas indiqués sur la carte d'identité, mais seront transmis directement au Sit (Système d'information sur les transplantations) du Ministère de la Santé.  
Une copie de la déclaration vous sera remise, il ne sera pas nécessaire de la conserver avec votre carte d'identité.

## Liens et contacts

- Pour plus d'informations et des documents complémentaires  
<https://www.comune.bologna.it/servizi/anagrafe-stato-civile/carta-identita>
- Info : 051.2193400
- Pour les coordonnées et les horaires des Bureaux de proximité ou pour prendre rendez-vous :  
<https://informazioni.comune.bologna.it/uffici-comunali-prossimita>